

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1386

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 42, substituer au mot :

« concernée »

les mots :

« ou du groupement concerné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.